population bulgare de cette contrée veut se jeter en mouvement des races et exiger le bitchinement des Bulgares.

— La révolution est son plein à St-Domingue: un parti se forme aux Etats-Unis pour faire échec aux projets annexionnistes du président Roosevelt à l'égard de la petite République noire.

— La nouveau tarif douanier brésilien est d'un protectionnisme exceptionnel pour les automobiles qui payeront 60 0[0 et ne paieront plus que 7 0[0.

— La Chambre des pairs japonaise s'est ajournée le 20 janvier après avoir voté la réponse au discours du trône.

— La famine au Japon prend des proportions effrayantes: à 8 1[0 0 personnes sont dans la misère la plus pressant; 800.000 agonisent littéralement.

— Plus de 200 cas de peste ont été constatés à Osaka, à Kobe et dans le Japon occidental.

La Vie Musicale

NOTES D'UN PARISIEN

28 décembre.

Wagner for ever! chez M. Chevillard dimanche dernier. Le programme constituait une véritable anthologie de l'œuvre du grand sectire allemand. Je n'ai pas besoin de dire qu'en ce horrean du wagnérisme, en France, l'exécution orchestrale fut absolument merveilleuse et qu'on applaudit fermement l'excellent chef d'orchestre ainsi que le ténor Van Dick qui prêtait au concours d'autant plus empressé que cela lui permettait de triompher dans un répertoire qui lui est depuis longtemps familier. Il y a vingt ans, les jeunes disciples d'alors, exaltant devant un programme pareil, ils sont demeurés fidèles au dieu de Bayreuth, mais la génération présente a déjà besoin d'un autre idéal musical où règne l'absence de rythme et de tonalité: le mysticisme y gagne, mais la musique y perd.

Chez M. Colonne on célébrait la naissance du Christ: programme sacré d'un bout à l'autre. Ce fut d'abord cette page symphonique de sérénissime grandeur que César Franck écrivit pour relier les deux parties de son oratorio: *Rédemption*. Je connais peu d'œuvres renfermant plus d'idéale beauté. Le « Chant des Bergers » de la *Nuit de Noël* de Liszt et le 2e partie de l'*Enfance du Christ* de Berlioz sont ensui des plus attachants, et quand j'aurai signalé le merveilleux *Aria* de la suite en *ré* de Bach et l'Alleluia du *Messie* d'Hœndel, j'arriverai d'abord à cette superbe page de Saint-Saëns: *Tecum principium* (N° 7 de l'Oratorio de Noël), où l'illustre et bien vivant maître montrait déjà en 1858 la sûreté de son écriture; puis au *Requiem* de Gabriel Fauré. Cette Messe des morts, composée par l'actuel directeur de notre Conservatoire, n'appartient pas à l'esthétique habituelle; ce ne sont plus les effrayantes visions de l'au delà mais, bien au contraire, la description des chimériques bonheurs promis à la vie future; cela évidemment centrait plus dans la manière d'écrire du compositeur, contenant d'élégance sobre, d'harmonies imprévues quoique toujours de bon goût et d'un très juste sentiment de pondération. Les sept parties de l'œuvre seraient à citer si je ne voulais faire une mention spéciale de l'exquis *Pie Jesu* adorablement chanté par Mlle Jeanne Leclercq. Le *Requiem* de M. Gabriel Fauré prendre une belle place dans le répertoire de musique sacrée.

Du sacré en pleine, je franchis vite la distance pour vous parler du ballet que M. Henri Büsser vient de faire représenter à l'Opéra: la *Ronde des Saisons*. La nouvelle œuvre comporte trois actes et six tableaux et a pour auteur du scénario: M. Charles Lomon. Celui-ci a fort agréablement imaginé une fantaisie autre la lutte Oriel prenant les traits d'une jolie fée pour rendre feu d'amour la jeune seigneur Tancrède. Ce dernier, aidé d'un sorcière, pour retrouver la bien-aimée, a confié les quatre fleurs d'amour représentant les quatre saisons, une vaisement des trois premières, et lorsqu'arrive la quatrième — blanche: c'est l'Hiver — il s'hâte pas, malgré la défense, à en faire usage; n'est sûre, sous la neige, la mort d'Oriel dans les bras du Tancrède. De nombreux épisodes, vous le pensez, agrémentent ce sujet et donnent d'incessants prétextes à M. Henri Büsser pour nous faire entendre une musique des plus diversement colorée et rythmée qui soient. Un ballet de cette importance est un travail fort long et M. Büsser a, dans quoique partie, montré le moindre lassitude; il se place au rang des meilleurs maîtres du genre en attendant que un jeune Muse lui fournisse non occasion de plus noble envolée dans un grand ouvrage lyrique.

A l'Opéra-Comique, M. Widor vient de donner, après deux ans d'attente, les *Pêcheurs de Saint-Jean*, « scène de la vie maritime en quatre actes. » Le livret est de M. Henri Cain, qui jalousa jadis le, pinceau pour le pinceau. M. Cain est un adepte du théâtre *serista*, genre adéquat à sa nature robuste et à ce bella humeur: il adore le mouvement et sait bien faire la gaîté que donne l'action théâtrale. Il paraît que son libretto devant d'une autre œuvre dont il fut le témoin à Saint-Jean de Luz.

Cela peut se résumer en peu de mots: le vieux patron pêcheur Jean-Pierre possède une jolie fille... et un jeune et excellent pilote, Jacques. Les deux tourtereaux s'aiment, mais Jacques est pauvre et se voit chassé par Jean-Pierre.

Désespéré, Jacques fréquente les cabarets pour y chercher l'oubli. Un jour, au cours d'une violente tempête, il sauve la vie au vieux patron; dans sa reconnaissance, celui-ci fait par lui donner la main de sa fille: un la voit, c'est de la bonne morale en action.

Le partition de M. Widor est copieuse et intéressante; sa fonction de professeur de composition au Conservatoire l'obligeait à ne point faillir à sa tâche; il y a réussi mélodiquement, harmoniquement et instrumentalement. Les quelques « longueurs » relevées çà et là sont plus du fait de l'hérétisme que du compositeur. Trois actes un passant dans le Port de St-Jean, un dans la chambre de la jeune fille: l'œuvre est facile à mentor. Le même soir, le spectacle commençait par un revisitant badinage en un acte de M. Gabriel Pierné: *La Coupe enchantée*. Musique pleine de science cachée sous d'aimables atours, et écrite sur un alerte livret de M. Métrot, tiré des contes de La Fontaine.

Je ne terminerai pas sans vous signaler le bel accueil remporté par M. Georges Spork, au concert Le Roy, en condulant son remarquable *Prélude symphonique* et en constatant d'autre part le succès persistant des matinées Danbé-Luigini. Celle de mercredi dernier fit longuement applaudir Mlle de Beck dans des mélodies du G. Ilfis, accompagnées par l'auteur; puis Mlle Madeleine Vieuxtiul, pianiste qui joua, souple et expressif, M. M. Mégard, bel interprète de la sonate pour alto de Rubinstein.

GUSTAVE MOUCHET.

LA RÉGION

L'ANNIVERSAIRE D'ANATOLE DEBIÉVE

Un certain nombre d'amis de la regretté Anatole Debiève en sont réunis à Valenciennes, 8, rue du Béguinage, le 30 novembre 1905, à deux heures de relevée, à l'effet d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre à propos de l'anniversaire des fondrailles de notre ancien député, qui eura lieu le dimanche 11 mars 1906.

Après examen de diverses propositions, il a été décidé:

1° Qu'il serait formé un Comité d'honneur et un Comité d'initiative.

MM. Vincent, préfet du Nord; Alfred Giard, sénateur du Nord; Paul Troc, sous-préfet de l'arrondissement; Ch. Devillaire, maire de la ville de Valenciennes; Abel Cornu, Ferdinand Lopez, Aug. Selle, députés du Nord, ont accepté de faire partie du Comité d'honneur.

Et MM. Bouvier, conseiller général du Canton Est; Quinet, maire de Quarouble; Pareur, maire de Condé-sur-Escaut; Mureau, maire de Fresnes; Lemer, maire d'Hergeies; Mochos; mejre d'Odenlaig; Mavy, adjoint au maire de Crespin, président de la Ligue républicaine de Blanc-Misseron (St-Quentin, président de la Ligue républicaine de Valenciennes; MM. Dugrardin, adjoint au maire de Valenciennes; Jouse, pharmacien à Condé; Cabaret, conseiller municipal à Crespin; Durieux, ancien maire de Cargies; Patoir, propriétaire à Odoffes; Dangréan, brasseur à Quarouble; Docrouez, maire de St-Waast-la-Vallée; Mirland, adjoint au maire de Saint-Waast-la-Vallée, du Comité d'initiative.

M. Jules Pillion, conseiller municipal à Valenciennes, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé Président de ce Comité;

1° Qu'un buste serait demandé au sculpteur Gauquié et placé le dimanche 14 mars 1906 sur le monument érigé au cimetière de Saint-Waast-la-Vallée.

Un concours sera ouvert à Lille pour la nomination d'un vétérinaire départemental adjoint, le 12 janvier 1906.

Les dérivés du sucre. — Le *Journal Officiel* publie un décret excluant de bénéfice de l'entrepôt les dérivés du sucre.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Templeuve. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Bataille, épouse de M. Emile Bataille-Fichelle, mère de M. Alphonse Bataille, agriculteur, belle-mère de M. Louis Leroy-Bataille, distillateur à Hespinas, décédée à Templeuve, dans sa 62e année. Nous présentons à tous ceux que cette mort afflige nos plus vives condoléances.

LILLE

Etrange voyageuse

Nous avons dit hier qu'une dame d'allures étranges, venant de Lille, avait été mise en observation à Arras, le journal l'*Avenir* donne sur cette voyageuse, les renseignements suivants:

Le dame en question, rencontrée le soir sur le pont St-Sauveur et qui avait intrigué le personnel de la gare, fut conduite au bureau de police. Elle persistait à vouloir des sorte du démence et fit des réponses vagues aux questions qui lui étaient posées.

Voyant son état de surexcitation, M. le commissaire de police la fit conduire au voiture à l'hôpital, où elle fut mise en observation.

Samedi matin, la dame, un peu remise, a fait connaître son nom et son domicile.

Des personnes de Lille, avec lesquelles elle est en relations, ayant appris les faits par la voie des journaux, sont venues la chercher dans le matinée pour la conduire à Lille.

Plusieurs télégrammes de Lille sont arrivés dans la journée au commissariat central, au sujet de cette affaire.

Les Billards Toulet et l'Exposition de Liège

Les nombreux visiteurs de la région du Nord qui se sont rendus à l'Exposition de Liège, ont pu admirer à l'entrée de la section Française, la superbe installation de billards de la maison Toulet.

Le manque de place nous empêche de citer toutes modèles exposés, tous plus beaux les uns que les autres, et nous devons nous contenter de rappeler le billard Louis XV doré, et le table Renaissance en transformant en billard de précision en moins d'une minute, pour ne parler que de ces deux modèles qui sont de véritables merveilles.

Les billards Toulet sont universellement reconnus comme la première marque du monde entier, et partout dans les Cercles, Académies, grands Cafés, Brasseries, Casinos, etc..., on apprécie hautement la supériorité de cette fabrication.

La maison Ch. Toulet, fondée en 1860, actuellement à Lille, 36, rue Grande-Chausée, est la plus importante de l'Europe, elle possède une réserve de plus de 2000 mètres cubes de bois sec de différentes essences, c'est-à-dire de quoi fabriquer plus de 3000 billards; jamais aucun bois incomplètement séché n'est employé à la fabrication des Billards Toulet.

Avec des matériaux de premier ordre, cette maison emploie un personnel d'élite de plus de soixante ouvriers, de vrais artistes qui méritent la bonne réputation de la maison pour une fabrication soignée et irréprochable.

Le Jury de l'Exposition de Liège a tenu à récompenser comme il convenait une manufacture de billards qui a fait ses preuves, et en accordant le Grand-Prix à la maison Toulet, c'est-à-dire le plus haute récompense de cette section, il a tenu compte des très nombreuses et importantes distinctions accordées aux billards Toulet dans les différentes Expositions.

C'est avec grand plaisir que nous enregistrons cette belle récompense qui est bien faite pour accroître la réputation universelle de cette marque, dont la fabrication supérieure a élevé le billard au rang du plus noble des sports.

Y.

Malade dans la rue

Hier, vers trois heures de matin, des agents de service à Moulins-Lille, ont trouvé inanimé, près de la porte Douai, Mme Philomène Bonilon, 69 ans. Elle fut immédiatement transportée au poste de police de 1er arrondissement où ici furent prodigués des soins. Son mari est venu la chercher quelques heures après et l'a reconduit à son domicile, avenue de Dunkerque, 13, cour de Bapaume.

Du premier étage

Nous ne tirons pas relations hier l'accident dont fut victime vendredi vers une heure de l'après-midi, M. Camille Vircouch, domestique à l'Hôtel de l'Europe, rue Basse.

Transporté à l'hôpital St-Sauveur dans un état assez grave, le blessé a été examiné dans la journée de samedi.

Les praticiens ne peuvent encore se prononcer d'une façon catégorique, des complications peuvent survenir. Bien que son état soit assez inquiétant il a néanmoins passé une nuit relativement calme.

Café Jean

A l'occasion de l'inauguration d'un billard de match Toulet, une soirée et intéressante partie a été jouée hier soir entre M. Cassal, répété comme un des meilleurs joueurs amateurs de la région, et M. Arrents, professeur.

M. Casal a eu facilement raison de M. Arrents.

Devant les nombreux amateurs qui étaient venus admirer ce match passionnant, M. Arrents a fait une démonstration de jouer un digité et, comme toujours, il a obtenu beaucoup de succès. — Y.

Un concours

Un concours s'ouvrira le 10 juillet 1906 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille pour l'emploi d'un suppléant de chaire de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Le hausse du cuir

On nous communique la note suivante:

Mardredi dernier au Grand Hôtel avait lieu la réunion générale et le banquet du syndicat de l'Industrie du cuir de la région du Nord.

Les tanneurs du syndicat se sont réunis sous la présidence de M. Regis et ont voté l'ordre du jour suivant:

« Considérant l'énorme et constante augmentation du cuir en poil, les tanneurs du Nord décident de faire tous leurs efforts pour amener les sabotiers et consommateurs à la hausse du cuir tanné. Ils prennent l'engagement d'augmenter leurs prix dans les mêmes proportions que le prix de la matière première et de vendre leurs marchandises qu'à un prix lésant et rémunérateur. »

Au Casino des Familles

Tous les jours, en matinée et en soirée, la *Brasserie Universelle* est comble pour entendre le pléiade d'artistes en renom persiennent sur le coquette scène, et surtout pareil programme a été donné aux Lilloïs. De cette restaurant et limonade, tout est agencé pour contenter même les plus difficiles, et M. Boucher, le sympathique directeur-propriétaire, ne recule devant aucun sacrifice pour donner entière satisfaction aux nombreuses familles qui viennent régulièrement chez lui.

COFFRES-FORTS GRUSON

21, Rue Royale, LILLE

— ENVOI DU CATALOGUE —

24566

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Marché aux oiseaux. — Place Chavreul, ouvert jusqu'à midi.

Hôtel-Dieu.—Visites aux malades jusqu'à midi.

Musées. — Ecole Nationale des Arts Industriels, ouverts de 11 à. 0 à h., et de 2 h. 1[2 à 4 h. 1[2.

Centre de tésinture. — A 2 h. 1[2 du matin, à l'Ecole nationale des Arts Industriels.

Syndicats du Nord. — A 2 h. 1[2, réunion au Café du Centre.

Société de secours mutuels des ouvriers en bâtiment. — Réunion mensuelle à 7 h., au siège, coin des rues Pellart et de l'Ommelet.

Théâtre du Fontenoy. — A 8 heures, soirée de gala au bénéfice de M. Albert Delsay, grand ter comique, régisseur général: *La Marchande de Fleurs*, drame; *Pot-de-Cornée*, comédie; *L'Homme n'est pas parfait*, vaudeville.

Grand-Théâtre. — Tournée Ch. Darel. — Pm matinée, à 1 h. 1[2; au soirée, à 8 h. 1[2. — *La Belle Marseillaise*, pièce à grand spectacle en 6 actes, de Pierre Berton.

Théâtre des Variétés. — A 2 heures, grande représentation.

Cross-Country. —L'équipe de Cross de l'U.C.R. fera un entraînement sur à détombres.

9 h., Entraînement officiel pour l'U.S.T., rendez-vous au terrain à 2 h. 1[2.

Courses à pied. — Entraînement des coureurs à pied du R.C.T. sur la piste du S.G.T.

Foot-Ball. — A 2 h. 1[2, Tournoi de Beaucamp, R. C. R. à contre I.C. R. I.

A 2 h. 1[2, Terrain du Pont-Rouge, entraînement pour les papillons du S. R.

A 2 h. 1[2, Terrain boulevard de Reims, entraînement pour les équipes 1re et 3me.

A 3 h. 1[2, Terrain boulevard Gambetta Tg., entraînement pour les équipes 2me et 3me.

A 2 h., Terrain du C. S. R., I. C. R. I contre J. A. T. 1.

A 2 h. 1[2, Terrain du Pont-Rouge, S. R. I contre I. S. R. I. mixte.

A 10 h., Terrain de Beaucamp, R. C. R. 2, contre R. C. T. 2.

A 10 h., Terrain boulevard de la République, R. S. S. M. R. 1 contre A. A. S. L. T. 1.

A 10 h., Terrain du C. S. Wattrelos, entraînement pour les équipes 1re et 2me; après l'entraînement, réunion de la commission.

A 10 h., Terrain boulevard Gambetta Tg., C. S. T. 3 contre R. C. T. 2.

A 10 h. 1[2, Réunion pour les membres de l'U. C. R. au siège social, 1, rue du Grand-Chemin.

A 4 h. 3[4, Siège du C. S. R.; réunion pour l'équipe 1re.

A 2 h., Terrain de l'I. C. Croisier, entraînement pour les équipes 1re et 2me.

A 2 h., Terrain du C. S. Roubaisien, J. A. T. 1 contre S. C. R. 1.

A 4 h. 1[4, Terrain du C. de S. R. U. C. 1 contre C. de S. R. 1.

A 2 h. 1[4, Terrain de l'U. C. à Croix — C. de S. R. 2 contre l'U. C. 2.

A 2 h. 1[2, Terrain boulevard de Cambrai, R. S. S. M. R. Recontre une société de la ville.

A 2 h. 1[2, Terrain de F. C. Roubaisien — C. S. W. 1 contre F. C. R. 1.

A 2 h. 1[2, Terrain de Pont-Rouge, S. R. 1 contre S. C. C. 2.

A 2 h. 1[2, terrain boulevard Gambetta, U. S. T. 1 contre S. C. T. 1, match pour le championnat, arbitre M. Williame.

A 2 h. 1[2, Terrain de Beaumont, R.C. 2 contre O. L. 2.

A 6 h., Réunion mensuelle du S. C. R. au siège 140, rue Blanchemaille.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 décembre (suite)

BUDGET PRIMITIF

(Exercice 1906)

Nous avons laissé, hier, notre compte rendu au moment où le conseil passait à la discussion des différents articles. Nous allons donc le reprendre à cet endroit.

M. Sellier. — On prévoit une diminution de recettes pour le service des eaux. Il me semble que si on appliquait le règlement sanitaire, on vendrait beaucoup plus d'eau.

M. Deschodt. — J'ai fait toute diligence pour faire approuver notre règlement.

M. Coupez. — Les frais de mairie sont de 68.662 fr. 50: On ne peut que nous indiquer les appointements des employés de la mairie?

M. Chatteloyn. — C'est contraire à l'esprit de la loi.

M. Sellier. — C'est une question très délicate.

M. Sellier. — Pourquoi les frais de perception de l'octroi diminuent-ils?

M. Sayet. — Ça provient de la suppression des plantons devant les brasseries.

— Un crédit de 2050 francs est inscrit pour le service des gardiennes. M. Lebleau, adjoint, d'accord avec la capitaine des pompiers, demande la suppression de ce service. Il serait préférable de prendre deux pompiers concierges de plus.

Les propositions de M. Lebleau est adoptée.

— Le Conseil émet le vœu que les premiers 5.000 francs économisés par les Hospices seront affectés à l'œuvre des pensionnés à domicile.

M. Sellier demande si, en raison de la Séparation des Eglises et de l'Etat, on ne pourrait pas supprimer les indemnités de logement accordées aux ministres des cultes.

M. Sayet. — Il faut attendre le règlement d'administration publique.

M. Baillieul. — Ça fera une économie.

Le budget primitif de 1906 est annulé adopté à la majorité.

NOUVEL INCIDENT

M. Sellier. — M. Chatteloyn a dit tout à l'heure que j'ai fait partie de l'U. S. et P. C'est vrai, mais je n'étais pas le seul républicain. Il y avait Gustou Mouveisin et le docteur Largillière qui n'a pas tardé à vous fermer compagnie le jour où il a vu dans quel guêpier il s'était engagé.

Pour ma part, je n'y suis pas resté plus d'une année et je n'ai assisté qu'à une seule réunion.

L. U. S. et P. avait au commencement un but honnête, mais elle n'a pas tardé à en dévier et vous en êtes arrivés à faire l'anthropométrie des électeurs.

M. Chatteloyn demande la parole pour répondre au silence ces insulteurs (*rire*). Il reproche à M. Sellier d'avoir, dans les journaux, écrit des choses grossières à son adresse, mais il a soin d'ajouter tout de suite, qu'il est « au-dessus de cela. » Pour moi, dit-il, je sont de simples offenses.

M. Sellier. — Vous m'avez traité de menteur.

M. Chatteloyn. — J'ai voulu, ce soir, vous donner une leçon. Vous m'avez accusé d'avoir changé d'opinion. Je prétends que cela ne le prouve n'est que je vous accuse auteur de mot trou mes antis de la première heure. Vous avez changé plus que moi.

M. Sellier. — Je vous donne un démenti formel.

M. Chatteloyn. — Je ne vous fais pas de grief d'avoir suivi le progrès, depuis que vous

[illegible]

M. Bellidi. — Vous [illegible] faire un crime d'avoir [illegible] bais. C'est abominable [illegible] ça. Tenez, vous [illegible]

M. Chatteloyn. — Vous [illegible] de donner des leçons à des [illegible]

M. Sellier. — J'ai apprécié [illegible]

M. Motte. — Pendant huit ans [illegible]

M. Baillieul. — Comme les [illegible] taloyn. Ceux qui [illegible] pas [illegible] comme celles là n'avaient pas de [illegible] les mêmes.

M. Sellier. — Vous dites que j'ai [illegible] avec le *Progrès*. Eh bien! si j'ai [illegible] vous avez blanchi. (Applaudissements.)

M. Chatteloyn ne répond pas aux [illegible]

M. Sellier.

LIBRE-VOEUX

M. Bayart demande la construction [illegible] ricaux d'attente rue de Lille, à l'[illegible] tion du boulevard Montesquieu et de la voie [illegible] Lille.

M. Baillieul propose que les [illegible] anciens élèves des écoles laïques ne [illegible] plus astreintes à payer aux prêtres [illegible] elles donnent des concerts à la Mairie. — Renvoyé aux Commissions.

M. Sellier demande la création d'un établissement municipal de bains dans le quartier de Pile.

Le même conseiller émet le vœu que le Conseil vote quinze bourses au collège de filles.

M. Coupez lit une pétition des habitants du Hutin, qui réclament un meilleur éclairage.

Le même conseiller dit que certaines fondationnaires de la ville chargée de faire des [illegible] vent solliciter des secours du Bureau de Bienfaisance. Il voudrait qu'on prélève à leur profit des allocations sur les gros traitements.

Hale-otes

En attendant que Mme Odillard, veuve de l'adjudant des pompiers, Victor Odillard, mort accidentellement, touche de l'Etat sa pension de 700 francs, le Conseil lui vote une somme de 300 francs.

— Un subside de cent [illegible] est voté en faveur musicien Chantelain.

— Le Conseil lègale la pension de retraite de M. Théodore Poliet, cantonnier d'octroi.

La séance est levée à 4 h. 20 du soir.

Réceptions du Jour de l'An

Hier soir, à cinq heures, eut lieu à la Mairie les réceptions officielles du jour de l'An.

Le Maire, entouré de ses adjoints, a reçu dans la grand salon: MM. le Président et les membres du Tribunal de Commerce; les membres de la Chambre de Commerce, représentants par M. Florent Cornisse, remplaçant M. Fr. Roussel, indisposé.

M. Cléry et la majorité du Conseil Municipal; les Conseils; Lebas, capitaine de gendarmerie; le capitaine Mocq et les officiers de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Le Maire a profité de la circonstance pour adresser un nouvel appel à l'union. Le Président Victor Guillot, qui [illegible] pendant deux [illegible] Vincent, ancien [illegible] M. Masion, [illegible] et MM. les commissaires de quartiers; les trésoriers des contributions directes et indirectes; M. Merlet, capitaine des douanes et le lieutenant Jacquemin.

MM. les receveurs de l'enregistrement, M. Maquinghem, receveur; M. le personnel des postes et télégraphes; M. le Vérificateur des poids et mesures; M. Bellez, inspecteur du travail, que le Maire invite à remplir de plus en plus, avec le remarquable talent qu'il possède, son rôle de médiateur dans les conflits entre patrons et ouvriers; M. Champier, administrateur, et les professeurs de l'Ecole Nationale des Arts Industriels; M. Kessel, directeur et les professeurs du Conservatoire National de Musique; le Commissaire administrative du Bureau de Bienfaisance.

La Conseil des Directeur de la Caisse d'Epargne; Mme Séverin, la très distinguée directrice du Collège municipal de jeunes filles qui, par son sensibilité à un « amour, bien qu'elle soit nouvelle dans notre ville, trouve les sympathies de la population; le Comité de la Caisse des Ecoles, présenté par M. G. Dewitte; le service médical scolaire; les professeurs du collège municipal de jeunes filles, présentées par Mme Séverin.

M. Bourbier, le dévoué et sympathique inspecteur, qui présente MM. les directeurs des Ecoles laïques, toujours de plus en plus dévouées à l'éducation des jeunes [illegible] l'avenir les préoccupe tout et pour qui il fait tout de sollicitude.

Le maire répond à M. Bourbier par quelques paroles aimables pour le personnel enseignant et adresse ses souhaits de bienvenue à M. Lambert, le nouveau directeur de l'Institut Turgot.

Défilent ensuite: M. Toyer, directeur de la Banque de France qui est heureux d'annoncer au maire que depuis que la succursale de Roubaix existe, nos commes de dix millionde est passée dans ses coffrecaisses que l'on trouve le plus petite erreur; M. Devernay et le per-

DERNIÈRE HEURE

Le procès des antimilitaristes

Sous les accusés à l'exception de Mlle Nemlestrat d'Armilcare Cipriani, acquittés, sont condamnés de 15 mois à 4 ans de prison

Paris, 30 décembre.

A la reprise de l'audience, après quelques paroles de M. Mesiler qui sont très applaudies M. Willm clôt la série des plaidoiries. Il est 3 heures 1[2.

LE VERDICT

Le jury se retire dans la salle délibérations à 3 heures 20 et entre dans la salle d'audience à 5 h. 1[2.

Aux questions qui lui ont été posées le Jury répond oui à la majorité.

A toutes les questions pour tous les inculpés sauf Mlle Nemlestka et Cipriani qui sont acquittés.

Les circonstances atténuantes ont accordées à Pouzeau.

Les accusés protestent à tour de rôle; Herré le fait en termes violents.

Un prononciant tous de recommencer. La Cour se retire ensuite pour délibérer.

LES CONDAMNATIONS

Elle prononce les condamnations suivantes:

Bonnaquet, 15 mois de prison; Pibant, 3 ans; Hervé, 4 ans; Rigo-Almereyda, 3 ans; Bertan, 6 mois; Darnery, 15 mois; Coulais, 15 mois. Tous les autres à un an. 100 francs d'amende pour tous.

La cour fixe au minimum le contrainte par corps. Les condamnés entonnent l'*Internationale*, puis ils crient à tue-tête: Vive la Révolution sociale.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 30 décembre.

Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Infanterie. — Officiers: Tourtin, ex 73e; Harvoy, capitaine au 110e; Jerna, capitaine au 127e; Lévy, chef de bataillon au 145e; Danset-d'Ammont, capitaine au 145e. — Chevaliers: MM. Meyster, au 43e; Bodelet, capitaine au 21e dragons; Aubert, lieutenant au 21e; Delabie, capitaine au 19e chasseurs.

Train des équipages, au grade de chevalier: M. Fèvre, capitaine attaché à la direction d'artillerie de Lille.

Artillerie. — Officiers: MM. Volsie, colonel commandant le 15e. Chevaliers: M. Alexandre, capitaine au 27e.

Génie. — Chevaliers: Géraudel, capitaine de direction du génie à Dunkerque; Gemelin, capitaine à Dunkerque.

Officiers d'administration de 1re classe. — M. Tornaux à Dunkerque (Direction).

Médaille militaire

Paris, 30 décembre.

La médaille militaire est décernée aux personnes dont les noms suivent:

Gendarmerie (première légion). — MM. Bescour, maréchal des logis; Mauvai, maréchal des logis; Dewolily, maréchal des logis; Bernin, gendarme.

Infanterie. — MM. Devernier, adjudant au 8e d'infanterie; Gest, adjudant au 73e d'infanterie; Stocker, caporal au 145e.

Artillerie. — MM. Chopin, adjudant au 15e; Noël, maréchal des logis au 27e.

Cavalerie. — M. Rocgier, chef armurier au 6e cuirassiers.

Génie. — MM. Breux, adjudant au 3e; Cordier, portier-consigne de 3e classe à Lille; Blondel, sergent de la 1re section des infirmiers militaires.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

dans le Nord et Pas-de-Calais

Paris, 30 décembre.

M. Morice, sous-préfet d'Yvetot est nommé sous-préfet d'Avesnes; M. Gaudebier, sous-préfet de Bethune est nommé sous-préfet d'Yvetot; M. Lallevée, sous-préfet d'Arles est nommé sous-préfet de Béthune.

21 maisons incendiées

Guéret, 30 décembre.

Un violent incendie a détruit la nuit dernière, vingt-et-une maisons d'habitations du village de Compeix, dans la commune de St-Pierre Lobost. Les bêtes à cornes n'ont pu être sauvées. Les dégâts matériels sont très importants, mais ils sont couverts par une Compagnie d'assurance. On ignore les causes du sinistre.

LA RÉVOLUTION EN RUSSIE

800 personnes tuées ou blessées

Rostof sur Don, 30 décembre.

Un meeting auquel assistaient plusieurs milliers d'ouvriers et de révolutionnaires, a été tenu dans un bâtiment de chemin de fer de Wadlecocore.

La réunion ayant refusé d'obéir à l'ordre qui lui fut donné de se dissoudre, l'artillerie ouvrit le feu, tuant et blessant 800 hommes.

LA RÉGION

UN TERRIBLE ACCIDENT

à la Nouvelle Salle de Gymnastique

A TOURCOING

Un ouvrier vulnérant qui tombe d'un échafaudage de douze mètres. — Etat très grave de la victime

Un épouvantable accident qui a causé d'affreux personnes qui en furent les témoins, s'est produit hier, vers trois heures et demie après-midi, à la nouvelle Salle de Gymnastique, située sur l'ancien emplacement de l'église Saint-Jacques.

On sait que les travaux ont été adjugés au Syndicat des Entrepreneurs tourquennois, et qu'ils ont été conduits avec une remarquable célérité.

A l'heure indiquée ci-dessus, un ouvrier ferblantier-zingueur au service de M. Charles Tonnel, entrepreneur, rue Martine, se trouvait sur l'un des pelures de l'échafaudage, dressé devant la façade principale du bâtiment.

Ce pelier se trouve à douze mètres de sol et à niveau du grand cintre qui se dessine sur la façade.

L'ouvrier, M. Fidèle Benett, âgé de 53 ans, demeurant rue Montagne, 31, était occupé à relever les mesures pour opérer le revêtement en zinc des gradins de l'édifice.

Un vide existait entre deux des planches de l'échafaudage et le pied droit de l'ouvrier s'y trouva engagé sans qu'il s'en soit aperçu. En voulant changer de position, il trébucha, fit un dérapé sur lui-même et n'ayant pu reprendre l'équilibre, tombe dans le vide.

Le malheureux vint d'abord tomber sur une planche reliant deux mâts de l'échafaudage, et se trouvant à égale distance du sol et du palier où l'ouvrier se tenait.

La planche détermine un mouvement élastique et l'infortuné zingueur fut projeté en avant.

Il vint alors tomber à cheval sur la palissade de clôture constituée de planches à claire-voie de hauteur intégrale. Sous le poids du corps, l'une des planches pourrie, de même la pièce de bois les reliant toutes entre elles vers le bas.

M. Benett tombe alors sur le sol, où il resta privé de sentiment.

L'un des témoins de l'accident M. Henri Vandermersche, serrurier, rue de Menin, s'était précipité au secours de la victime qu'il releva et transporta avec l'aide de quelques ouvriers à l'estaminet Henri Dugesnoy, rue de Menin, 2.

On s'était mis à la recherche de médecins. MM. les docteurs Cauchetier et Bonn se hâtèrent que à arriver examinèrent le blessé, et constatèrent une fracture compliquée de la cuisse gauche, une fracture des deux os de la jambe droite, des plaies du cou, membres, rupture des muscles du périnée. On redoute en outre une rupture de l'urètre.

Le transport d'urgence du blessé à l'Hôpital Civil fut ordonné. Il fut opéré à 6 heures 45.

A ce moment le blessé avait recouvré son ouïe et on plaignait vivement de la tête.

M. Fidèle Benett est marié et père d'un jeune garçon de 18 ans 1[2 que nous avons vu sur les lieux, très profondément affecté.

Le patron de l'infortuné zingueur, M. Ch. Tonnel, se trouvait sur les chantiers de l'Exposition, quand on le prévint de l'accident. Il s'empressa d'accourir.

M. Delestre, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations.

L'état de M. Benett est considéré comme extrêmement grave, sinon désespéré.

L'HOMICIDE INVOLONTAIRE de Rieulay

Le meurtrier en prison. — Les funérailles de la victime

Léon Gambier, dit Ch'coq, l'un des acteurs du drame de famille qui s'est déroulé dimanche à Rieulay, que nous avons relaté en son temps, écoutez et gémit à la prison Saint-Vaast, déplorant la fatalité qui a fait de lui un involontaire homicide.

Le malheureux, miné par le chagrin, n'a pas encore fait choix d'un avocat et n'a même pas songé à demander que cause en liberté provisoire ou qui semble toute naturelle, en l'espèce, et que le magistrat instructeur n'aurait pas la cruauté de lui refuser.

Et lorsqu'un pauvre diable, ignorant de la loi, comme l'est Gambier, ne songe pas à solliciter une faveur que la loi lui permet de demander, le juge d'instruction ne lui est il pas preuve d'humanité et de bonté en la lui accordant d'office?

Il ne lui est pas cacher que Gambier, si coupable en il impérieusement qu'il soit, pa être moral et plus de trois enfants qui attendent, pour vivre, le fruit de son travail.

Et si Gambier était libre, ne pourrait-il pas venir consoler cette femme et ces deux enfants qui pleurent la mort d'Horace Mathieu?

Nous soumettons humblement ces réflexions à M. le juge d'instruction, persuadés que ce n'est pas en vain que nous aurons fait appel à son cœur et à son pitié.

Les funérailles d'Horace Mathieu

Les funérailles d'Horace Mathieu, ont eu lieu à Rieulay.

Plus de mille personnes ont assisté à la cérémonie, apportant à la famille Mathieu une [illegible] considérée une [illegible] sympathie. De nombreuses couronnes avaient été déposées au domicile du défunt.

Sur la tombe, M. le Maire de Rieulay profondément ému a prononcé quelques paroles; il a rappelé les [illegible] que la fatalité semble avoir [illegible] sur la famille Mathieu.

A vingt mois d'intervalle, [illegible] quelques années, deux fils Mathieu trouvaient la [illegible] dans leur travail quotidien, à la Compagnie des mines d'Anzin; aussi, le dévouement de vieillesses [illegible] sont [illegible] âge et ces [illegible] ont [illegible] par les [illegible] elle assistait aux funérailles de son fils.

LILLE

Suicide

Samedi, vers [illegible] heures du soir, [illegible] couvert pendu à un clou [illegible] Alphonse Lalleyen, 60 ans, [illegible] demeurant au grand [illegible] Pontes, 18.

Le [illegible] a été [illegible] famille.

Réception du jour de l'An

M. le Recteur de l'Académie [illegible] à l'occasion du 1er janvier.

Mauvaise [illegible]

— Samedi matin un [illegible] rue [illegible] dévé vers 8 h. 1[2, rue St-Sauveur, [illegible] étant [illegible] dans [illegible]